Conférences, théâtres et concerts

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1902)**

Heft 21-27

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'ensemble de ces maquettes constitue une sorte de frise de cinquante mètres environ de développement, et c'est un plaisir de suivre les aspects variés de ce cortège, représentation colorée et vivante, véritablement digne du succès artistique qui l'a accueillie.

Il convient de mentionner l'Exposition de *M. Ernest Biéler* (Berne); notre collègue aurait réuni là bon nombre de toiles importantes, mais nous manquons encore de renseignements sur cette intéressante manifestation d'art (avis à nos collègues de Berne); l'Exposition de *M. Henri van Muyden* (Genève, mars): paysages valaisans, scènes d'intérieur, dessins, croquis, etc.; l'Exposition d'Art décoratif de *Mlle Hélène Hanz* (Genève, avril); l'Exposition de *Mlle Berthe Bouvier* (Neuchâtel), de *M. Albert Gos* (Genève), enfin l'Exposition de pastels de *M. Cingria* (Genève).

zu den mannigfaltigen Kostümen wurden Herrn L. Dunki aufgetragen. In einer Reihe von lebhaften Darstellungen und wechselnden Visionen führt uns Herr L. Dunki jene bewegten Epochen vor Augen. Die grossen künstlerischen Eigenschaften dieser Arbeit rechtfertigen ihren Erfolg.

Es verdienen noch Erwähnung:

Die Ausstellung des Herrn *Ernst Bieler* in Bern, wo unser Kollege einen guten Teil seiner Werke vereinigt hat, doch fehlt uns Näheres über diese interessante künstlerische Kundgebung (Avis an unsere Berner Kollegen).

Die Ausstellung von Herrn *Henri von Muyden* (Genf, März), Walliser Landschaften und Charakterstudien, Zeichnungen, Skizzen etc.; die Ausstellung von Frl. *Hantz* (Genf, April), dekorative Kunst; ferner von Frl. *Berthe Bouvier* (Neuenburg), von Hrn. *Albert Gos* (Genf), sowie eine Pastellsammlung von Hrn. *Cingria* (Genf).

CONFÉRENCES, THÉATRES ET CONCERTS

Art et Artistes

Conférence par Mme M. Burnat-Provins

Mme M. Burnat-Provins a fait une tournée de conférences à Vevey, Lausanne et Genève sur "l'Art et les Artistes". Elle a exposé judicieusement la situation qui est faite aux artistes contemporains et les effets qui en résultent quant au développement intellectuel et moral du pays.

Après une critique très fine des divers milieux soi-disant protecteurs des beaux-arts (pouvoirs publics, collectionneurs et amateurs), Mme Burnat-Provins fait la psychologie de l'artiste contemporain, détaille avec précision les conditions anormales où se débat cet esprit individualiste, inquiet, désireux, qu'il faudrait plus libre, moins assujetti au catéchisme des préjugés et des convenances. L'aisance, la liberté, le bonheur de l'artiste contribueraient dans une large mesure au bonheur de tous. Le progrès est au prix d'une communion toujours plus étroite entre la minorité cultivée et les artistes, association féconde d'où découleraient les temps heureux et prospères dont nous ne devons pas désespérer.

La Nuit des Quatre-Temps

Drame en 4 actes, de M. René Morax.

Ce drame, successivement monté à Morges, à Lausanne et enfin à Genève avec le gracieux concours de sociétés littéraires et musicales et de quelques amateurs, compte sans doute parmi les plus heureuses tentatives d'un théâtre national. Une légende ou plutôt une superstition valaisanne a fourni les éléments variés et très scéniques de cette œuvre à la fois réaliste et mystique.

Les morts reviennent la Nuit des Quatre-Temps; c'est du moins la croyance des paysans qui parlent de ces choses en jouant et buvant à une table d'auberge. La jeunesse folâtre et incrédule n'en décide pas moins, malgré le froid et le vent, d'aller aux alpages chercher le bois; malgré les supplications de sa mère, le jeune aubergiste, inconsolable de la mort de sa fiancée, fera partie de l'expédition.

Au second acte, le rideau s'ouvre sur l'alpage; les travailleurs chantent et plaisantent; un insouciant se rit du deuil et de la tristesse du jeune homme: vraiment la belle n'en vaut pas la peine; tous les gars du village en savent quelque chose. L'amant exaspéré veut châtier l'injurieur de la morte. On les sépare. Puis on songe à la descente; mais malgré les avertissements de ses compagnons le malheureux amant passera au chalet la nuit des Quatre-Temps.

La nuit se fait profonde, l'ouragan souffle avec rage; un sifflement se fait entendre; c'est le funèbre cortège qui approche; les revenants pénètrent dans le chalet, où du dehors le jeune homme les regarde danser à la lueur du foyer. Il reconnaît parmi eux sa fiancée.

Au troisième acte, le malheureux, seul dans le chalet qui craque sous les rafales, invoque la vierge et les saints; il prie, il appelle. On frappe à la porte; il ouvre, et sa fiancée apparaît dans son linceul. Au dehors, des chants funèbres retentissent accompagnant le dialogue intermittent des deux amants. L'insulteur aurait-il dit la vérité? Hélas, la fiancée infidèle fait son mea culpa. Désespéré, l'amant trompé la maudit et la chasse, mais peu après, il se reproche sa dureté, il l'aime et lui pardonne, — trop tard; avec l'aube le cortège macabre s'est reformé, les ombres ont rappelé la jeune fille, elle est partie pour toujours. Alors le jeune homme l'appelle à grands cris, puis se précipite au dehors et va la rejoindre dans l'abîme.

Le quatrième acte nous ramène au village. La mère dans une angoisse affreuse attend vainement le retour de son fils; une caravane est partie à sa recherche. On commence à se douter d'une catastrophe; seule, la mère veut espérer encore. Tout à coup, un innocent annonce brutalement l'arrivée du lugubre convoi. Le rideau tombe sur cette scène déchirante.

Evidemment, tout n'est pas nouveau dans la conception de M. René Morax. Dès longtemps le théâtre réaliste s'est servi de la légende laquelle participant de la vie réelle, concilie admirablement les réalités avec le charme de la fiction, crée l'atmosphère, la profondeur et rompt le monotone enchaînement des faits. Nombre de dramaturges contemporains n'eurent garde de négliger une ressource aussi précieuse et, ce faisant, n'ont guère pu d'ailleurs que prolonger, en la variant, la formule un peu du théâtre de tous les âges.

M. René Morax n'en a pas moins le mérite d'avoir su tirer un parti admirable de cette formule en l'adaptant aux caractères, aux types, aux mœurs de notre pays.

Son œuvre est bien charpentée, parfaitement distribuée, colorée et vivante. On ne sait s'il faut regretter des fautes dues, semble-t-il, à une insuffisante expérience de la scène, tant ces défauts ont quelquefois de saveur quand on les sent inhérents à un réel tempérament.

Le troisième acte, la pierre angulaire de tout l'édifice, était particulièrement difficile à traiter; l'auteur y a presque réussi, n'était l'inaction impatientante par moment des deux fiancés durant l'exécution des chœurs. Il est vrai qu'une mimique plus savante, à défaut de paroles, eût pu combler cette lacune. N'empêche que cette scène est véritablement impressionnante.

Au point de vue scènique, le quatrième acte nous a paru le meilleur; cette scène, toute réaliste, vraisemblablement inspirée d'un de ces drames fréquents dans nos montagnes, est supérieurement conduite, bien reliée à l'ensemble de la pièce et en vérité poignante.

Quant à la musique, écrite également par M. René Morax, elle ne paraît pas avoir satisfait l'ouïe raffinée de nos jeunes maîtres en cette matière ; pour notre compte, nous estimons que cette partition sans grande originalité, certes, mais aussi sans prétention, d'ailleurs simplement inspirée de la liturgie catholique, est d'une suffisante tenue, s'allie parfaitement au développement du scénario et contribue certainement pour une grande part à la forte impression que vous laisse ce drame.

En définitive, *La Nuit des Quatre-Temps* est indiscutablement l'œuvre d'un *artiste*, — cela sans réserve aucune.

Maurice Baud.

LE NOUVEAU TARIF DOUANIER

Der neue Zolltarif.

Après examen du nouveau tarif douanier, le Comité central a adressé les lettres suivantes :

« Genève, le 16 Mars 1902.

« *A Monsieur le Président de la Commission du tarif douanier, Conseil national, Berne.*

« Monsieur le Président,

« Le Comité central de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses a l'honneur d'attirer votre attention sur le nouveau tarif douanier appliqué aux œuvres d'art (tableaux avec cadres, sculptures).

« Déjà à la dernière assemblée générale de notre Société, tenue à Vevey les 28 et 29 Septembre 1901, les artistes avaient chargé leur Comité central de s'efforcer d'obtenir de l'administration l'atténuation et, si possible, la suppression des inconvénients résultant du tarif actuel.

« Et voici que le nouveau tarif en discussion accroît encore ces inconvénients, les transformant en véritables abus dont souffriront et l'art suisse en général et les artistes en particulier.

« En effet, selon ce nouveau tarif, les tableaux encadrés ont été élevés à 75 fr. et ceux non encadrés à 10 fr.

« Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir examiner à ce sujet les considérations suivantes :

« Un tableau encadré est un *objet d'art*. Le cadre complète le tableau et ne peut pas être considéré par ce fait comme distinct, c'est-à-dire comme une marchandise soumise à un tarif spécial.

« Les artistes n'ont du reste jamais fait le commerce des cadres ; il est injuste d'assimiler, dans une même mesure fiscale, les encadreurs et les artistes, les considérations con-

In nachstehendem Schreiben hat das Zentral-Comite gegen den neuen Zolltarif Einspruch erhoben :

« Genf, den 16. März 1902.

An den Herrn Präsidenten der Kommission des Zolltarifs. Nationalrat, Bern.

Sehr geehrter Herr Präsident !

« Das Zentral-Comité der Gesellschaft schweizer. Maler und Bildhauer hat die Ehre, Ihre Aufmerksamkeit auf den neuen Zolltarif bezüglich der Einfuhr von Kunstwerken (Bilder mit Rahmen und Bildhauerarbeiten) zu lenken.

« Bereits auf der letzten Generalversammlung unserer Gesellschaft, gehalten in Vevey am 28. und 29. September 1901, wurde das Zentral-Comité von den Künstlern damit beauftragt, eine Abnahme und womöglich die völlige Unterdrückung der dem bestehenden Zolltarif entwachsenden Unerquicklichkeiten von der Verwaltung zu erlangen.

« Jene Uebelstände erscheinen durch den neuen Zolltarif noch verschlimmert und leiden hierunter sowohl die Kunst im allgemeinen, wie auch die Künstler im einzelnen.

« In dem neuen Zolltarif ist der Zoll für Gemälde mit Rahmen auf Fr. 75, für Bilder ohne Rahmen auf Fr. 10 veranschlagt.

« Wir ersuchen Sie, geehrter Herr Präsident, nachstehende Erwägungen gütigst prüfen zu wollen :

« Ein eingerahmtes Gemälde ist ein Kunstobjekt. Der Rahmen ist als eine unentbehrliche Vervollständigung des Bildes anzusehen und kann nicht als eine getrennte Waare in Betracht gezogen werden.

« Die Künstler haben zudem niemals Handel mit Rahmen betrieben. Da die Erachtungen mit Bezug auf die